

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 MARS 2018

FR/LN/CJ n° 2018/07

Objet de la délibération :

Demande de subvention au
titre du Fonds Départemental
d'Investissement 2018
(FDI)

**II – VOIRIE SECURITE
TRAVAUX DE VOIRIE**

**AMENAGEMENT DE VOIRIE
AVENUE DE LA PRAIRIE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :
13/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés :

POISSONNIER Philippe
DUCOUTUMANY Franck, pouvoir à M. GAUTIER
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE
STECK Robert, pouvoir à I. MARCHAND

Absents : CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud, CHERGUI Cendrine

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, avenue de la Prairie (voirie communale), il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès du Conseil départemental, une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2018 pour un montant de **27 258,87 €** (soit 30 % plafonné à 100 000 €).

Nature des travaux : **AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE DE LA PRAIRIE** pour un montant de : **90 862,90 € HT**, soit 109 035,48 € TTC.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : **courant 2018**

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Aménagement de voirie avenue de la Prairie		30%	
Charges (coût du projet)	en € HT	Produits (financeurs)	en € HT
Coût global des travaux	90 862,90 €	Département 28 FDI (30 % de la dépense)	27 258,87 €
		Autofinancement (70 % de la dépense)	63 604,03 €
Total charges	90 862,90 €	Total produits	90 862,90 €

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DONNE L'AUTORISATION à Madame le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires relatives à cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180319-D2018_03_07b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018

Publication : 23/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 19 mars 2018

Le Maire,
F. RAMOND


